



Les 7 Vet. P

Préservation, Plan juridique, Protection, Proximité, Partage, Prévoyance et Projection

Vet. P1 : Préservation des acquis

- ✓ **En pharmacie vétérinaire** : faire prévaloir les bonnes pratiques de réception , d'utilisation ,de délivrance et de traçabilité du médicament vétérinaire en vue de la préservation de l'avantage du vétérinaire sur ce monopole partagée.
- ✓ **Sur le mandat sanitaire et d'hygiène** : préserver et élargir le mandatement sanitaire du VSM vers les bilans, sanitaires d'élevage, l'habilitation et les mesures de police sanitaire et celui hygiénique vers les établissements agréés et / ou autorisés.

Vet. P2 : Plan Juridique

Poursuivre les efforts en vue de la promulgation les projets de textes organisationnels et réglementaires de la profession :

- ✓ **Législatif :**
 - ❖ Modification du Dahir portant loi n°1.93.230 du 06 Octobre 1993 relatif à l'Ordre National des Vétérinaires conformément aux nouvelles dispositions de la nouvelle constitution de 2011.
 - ❖ Loi relative à l'insémination artificielle.
 - ❖ Loi relative aux laboratoires des analyses biologiques.
 - ❖ Révision de la loi n° 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires.
 - ❖ Modification du décret n°2.10.473 pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n°28-07.
 - ❖ Modification du décret n°2.82.541 relatif à l'application de la loi 21-80.
 - ❖ Loi sur l'élevage et le bien-être animal (en cours d'élaboration).

✓ **Réglementaire :**

- ❖ Établir une tarification de référence adapté ou référentiel des actes médicaux selon les lois en vigueur.
- ❖ Mesures anti-concurrentielles : Pallier aux pratiques anti-concurrentielles par la mise en application de la loi et des percepts déontologiques en la matière.
- ❖ Œuvrer pour la réussite des programmes de lutte contre la RAM dans le cadre de la stratégie *One-Health* (formations, partage des informations...).
- ❖ Renforcer la collaboration et la consultation avec les établissements pharmaceutiques vétérinaires en tout ce qui concerne le médicament vétérinaire.
- ❖ Engagement en faveur du Bien-être Animal et de la Santé Publique par la participation active aux politiques de prévention des zoonoses et des maladies émergentes et la promotion de la lutte contre la maltraitance animale et du respect du bien-être animal.

✓ **Plaidoyer :**

- ❖ Revalorisation des tarifs sur l'arrêté concernant la rage et celles relatives au mandat d'hygiène ainsi que la déclinaison de l'ensemble des actes réalisés par les VSM au profit de l'état en hors taxe.
- ❖ En médecine et chirurgie vétérinaire : prendre en compte les tendances et l'évolution du passage de la médecine de l'animal à celle du troupeau et en assurer le suivi réglementaire et procédurale.
- ❖ Continuer à défendre les acquis des VSM disposant de laboratoire de proximité dans le cadre de la loi sur les laboratoires d'analyses vétérinaires.
- ❖ Défendre le statut du vétérinaire auprès de l'AMNSSLUR pour avoir des textes d'application plus adaptés à notre pratique, notamment en matière de surface minimale exigée de la salle de radiologie.
- ❖ Autoriser le vétérinaire à se procurer les médicaments à usage hospitalier et utiliser des ordonnances sécurisées pour la prescription des médicaments de la liste A en pratique des animaux de compagnie.
- ❖ Défendre au niveau de la loi du bien-être animal, l'obligation d'identification des chiens à propriétaires.
- ❖ Élaborer et défendre un projet octroyant aux VSM tous les aspects de l'Identification Animale (bovins, ovins et caprins, équins, canins et félins).
- ❖ Œuvrer pour l'instauration des contrats d'encadrement en apiculture pour renforcer le rôle des VSM dans ce secteur.

Vet. P3 : Protection (Défense des intérêts des vétérinaire)

✓ **Éthique et Discipline:**

- ❖ Renforcer et garantir le respect des règles déontologiques et éthiques au sein de la profession.
- ❖ Mettre en place des formations continues sur la déontologie et l'éthique professionnelle pour prévenir les manquements.

✓ **Lutte contre l'exercice illégal:**

- ❖ Renforcer les contrôles et les sanctions contre les pratiques illégales.
- ❖ Sensibiliser les pouvoirs publics aux risques de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire.

✓ **Lutte contre la concurrence déloyale:**

- ❖ Cadrage de l'exercice de la médecine pharmacie et chirurgie au sein des Centres Hospitaliers Universitaires Vétérinaires (CHUV) à des cas référés par les vétérinaires praticiens et développer la collaboration privé-enseignement.
- ❖ Établir une grille tarifaire de référence par région pour les actes principaux.

✓ **Protection juridique :**

- ❖ Assurer les formations juridiques adaptées notamment concernant les nouvelles missions (hygiène..)
- ❖ Mettre en place un dispositif d'assistance juridique et judiciaire pour les vétérinaires confrontés à des litiges.
- ❖ Renforcer la protection des vétérinaires contre les plaintes abusives.
- ❖ Produire un contrat type entre le vétérinaire et une personne radio-responsable externe au cabinet pour se mettre en accord avec les exigences du décret 2.23.151 récemment rentré en vigueur et qui rend la formation certifiante en radioprotection obligatoire.

✓ **Protection de la personne et du bien-être vétérinaire :**

- ❖ Protection de la santé du praticien (vaccination antirabique, guide zoonoses, radioprotection, guide des bonnes pratiques au cabinet...)
- ❖ Encadrement et encouragement de la mise en place de permanences pour assurer les urgences et diminuer la charge de travail.

Vet. P4 : Proximité (Un Ordre à l'écoute de tous les vétérinaires)

✓ **Renforcer la communication et la réactivité :**

- ❖ Mettre en place des plateformes d'échange et des canaux de communication directs et réguliers entre l'Ordre et les vétérinaires (newsletters, webinaires, forums en ligne..).
- ❖ Organiser des réunions régionales régulières.

✓ **Accompagnement des professionnels en difficulté :**

- ❖ Soutenir et orienter les vétérinaires confrontés à des difficultés financières ou professionnelles.
- ❖ Proposer des services de conseil juridique et d'accompagnement judiciaire pour les vétérinaires en difficulté.

✓ **Renforcer le lien intergénérationnel :**

- ❖ Mettre en place un programme de mentorat entre vétérinaires seniors et jeunes diplômés.
- ❖ Organiser des événements intergénérationnels pour favoriser le partage d'expériences.

✓ **Renforcer les échanges avec les vétérinaires du collège Conseil et Gestion (industrie pharmaceutique, structures d'élevages et d'alimentation animales, organisations et associations professionnelles...).**

Vet. P5: Partage (Collaboration, formation et transmission des savoirs)

✓ **Encourager l'échange de connaissances et la formation continue :**

- ❖ Créer des réseaux régionaux et nationaux pour faciliter le partage d'expériences et de bonnes pratiques.
- ❖ Organiser des conférences et des ateliers thématiques pour les vétérinaires.
- ❖ Mettre en place un système bilatéral de formation et de stages pratiques avec des établissements et structures au niveau national et international.

✓ **Soutien aux jeunes diplômés :**

- ❖ Accompagner les étudiants en fin du cursus universitaire ~~futurs lauréats vétérinaires~~ pour les préparer à intégrer la vie professionnelle.
- ❖ Mettre en place un programme d'accompagnement pour les jeunes vétérinaires en début de carrière (guide d'installation, formation continue, stages, cellule d'orientation...).
- ❖ Proposer des services de conseil juridique et financier pour les jeunes vétérinaires en phase d'installation.

✓ **Appartenance professionnelle :**

- ❖ Transmission des valeurs de la profession (Célébration de la journée vétérinaire, distinction honorifique des vétérinaires...).
- ❖ Organiser des campagnes de sensibilisation auprès du grand public pour promouvoir le rôle essentiel des vétérinaires.
- ❖ Développer des actions éducatives dans les écoles pour faire découvrir le métier de vétérinaire.

Vet. P6 : Prévoyance sociale

- ❖ Projet de Mise en place d'un fond de solidarité (coopération et assistance) et d'œuvres sociales entre vétérinaires.
- ❖ Établir une convention pour la souscription à une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et contre les Accidents de Travail (AT) pour les praticiens.
- ❖ Établir des partenariats avec des fondations d'œuvres sociales nationales, des clubs et des hôtels afin de promouvoir l'épanouissement des vétérinaires et leurs familles.
- ❖ Améliorer les conventions actuelles avec la MAMDA, la CIMR et les Banques partenaires.

Vet. P7 : Projection (Vision et avenir de la profession)

✓ **Promouvoir une vision moderne pour la profession :**

- ❖ Renforcer les compétences des vétérinaires par le développement des formations continues spécifiques pour répondre aux besoins actuels et futurs de la profession.

✓ **Partenariats Public-Privé :**

- ❖ Renforcer la collaboration avec l'ONSSA pour assurer la santé et la préservation du patrimoine animal et améliorer la sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale.

- ❖ Travailler en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur pour assurer une meilleure coordination dans les missions de contrôle et d'inspection des établissements sous sa tutelle.
 - ❖ Gestion de la problématique des chiens errants (TNR) avec les administrations concernées.
- ✓ **Exercice en Société des vétérinaires :**
- ❖ Encourager la création de sociétés vétérinaires pour une meilleure mise en commun des compétences et des moyens et en vue d'améliorer la qualité de vie des praticiens et d'assurer la continuité du service.
 - ❖ Élaborer les procédures relatives à ce mode d'exercice.
 - ❖ Faciliter les démarches administratives et juridiques pendant la transition.
- ✓ **Diversification des sources de revenus :**
- ❖ Développer davantage de services et prestations complémentaires liés à la médecine (Visites d'élevage, bilans sanitaires...), à l'hygiène et à l'inspection des denrées animales (audits, conseils en sécurité alimentaire..).
 - ❖ Promouvoir des partenariats avec les industries agro-alimentaires et les organismes de contrôle sanitaire.
- ✓ **Digitalisation avancée :**
- ❖ Pour l'ensemble des échanges du praticien vis-à-vis de ses partenaires (ONSSA-ONV...) ainsi que dans le cadre de l'exercice quotidien (ordonnance et pharmacie digitalisée..).
 - ❖ Digitalisation des procédures d'inscription, des attestations et contrats d'encadrement...
- ✓ **Organisation interne des conseils de l'ONV :**
- ❖ Refonte et actualisation des commissions de travail du CN.
 - ❖ Réorganisation des conseils régionaux pour un meilleur service de proximité.
- ✓ **Adaptation aux exigences modernes de communication :**
- ❖ Engager une réflexion sur la révision du code déontologique et du règlement intérieur pour le mettre en adéquation avec les moyens modernes en matière de communication du vétérinaire (réseaux sociaux, la télémédecine,...)

Conclusion

Chères consœurs, chers confrères,

Notre profession est à un tournant. Les défis sont nombreux, mais les opportunités sont également immenses. Ensemble, nous pouvons construire un avenir où la profession vétérinaire sera reconnue à sa juste valeur, où les conditions de travail seront améliorées, et où l'entraide et la solidarité seront au cœur de notre pratique.

Avec votre soutien, nous nous engageons à porter ce programme qui constitue notre vision complétée par nos échanges lors des tournées régionales en présentiel et à œuvrer pour un secteur privé et libéral fort, innovant et solidaire.